

2	0	1	8			
---	---	---	---	--	--	--

MARCHE VALANT CAHIER DES CHARGES

Passé entre

Le pouvoir adjudicateur

- **UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE**
34, avenue Carnot
63000 CLERMONT-FERRAND
 - Représenté par : M. Mathias BERNARD, Président de l'Université Clermont Auvergne
 - Origine de son pouvoir de signature :
 - Article L 712-2 al. 4 du Code de l'éducation ;
 - - Délibération du Conseil d'Administration de l'université en date du 06 janvier 2017
 - Comptable assignataire des paiements : Agent Comptable de l'Université Clermont Auvergne

et

la société.....

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet du marché

L'objet du présent contrat est : **Mission de coordination sécurité protection de la santé pour les travaux d'installation de compteurs d'énergie communicants**

Lieu d'exécution : Campus des Cézeaux à Aubière (63170)

Durée prévisible des travaux : 3 mois

Estimation des travaux : 160 000€ HT

Catégorie de l'opération : niveau 3

Ce marché porte sur la réalisation de la mission de coordination en matière de sécurité et de protection de santé des travailleurs (CSPS) pour les phases conception et réalisation, relative à des travaux d'installation de compteurs d'énergie communicants, conformément aux dispositions de la loi n°93-1418 du 31 décembre 1993.

Article 2 : Conditions d'exécution

Le présent contrat sera soumis aux dispositions du CCAG Prestations Intellectuelles.
Le code du travail précise les obligations du maître d'ouvrage (articles R.4532-4 à R.4532-10) et les missions du CSPS (article R.4532-11 à R.4532-37).

Article 3 : Délais d'exécution

Le délai d'exécution des prestations imposé par l'organisme est de 3 mois.
A titre indicatif, les prestations débuteront à compter du 01 avril jusqu'au 31 juin 2018.
La mission du CSPS démarre à la notification du marché et se termine à la fin de la période de garantie de parfait achèvement du ou des marchés de travaux.

Article 4 : Prix et conditions de facturation

Le contrat sera rémunéré par application d'un prix global forfaitaire égal à :

Montant € HT :.....
Montant € TVA :.....
Montant € TTC :.....
Soit en toutes lettres.....
.....
.....

Les prix sont fermes et définitifs

Les variantes et prestations supplémentaires ne sont pas autorisées.

Conditions de facturation ou modalités de règlement des comptes :

Délai global de paiement : 30 jours.

Les demandes de paiement sont à envoyer à l'université Clermont Auvergne Direction de l'immobilier et de la logistique 34 avenue Carnot 63000 Clermont-Ferrand cedex.

La poursuite de l'exécution des prestations en cas de dépassement de la masse initiale est subordonnée à la conclusion d'un avenant ou à l'émission d'une décision de poursuivre prise par le pouvoir adjudicateur.

Article 5 : Conditions de vérification et de réception des prestations

Sans aucune stipulation particulière.

Article 6 : Dispositions complémentaires

Sans aucune stipulation particulière.

PAVES DE SIGNATURE

N.B.: *Si le candidat a donné pouvoir à des personnes habilitées à signer des documents relatifs au présent marché en son nom et pour son compte, il joint à son offre une délégation de pouvoir, sur papier à en-tête de son entreprise, comportant mention des noms, prénoms, fonctions et signatures des personnes habilitées. Il signe et date cette délégation de pouvoir.*

Signature du candidat

A....., le.....

Signature du pouvoir adjudicateur

A....., le.....

Notification du marché au titulaire : par lettre recommandée avec accusé de réception ou par remise contre récépissé